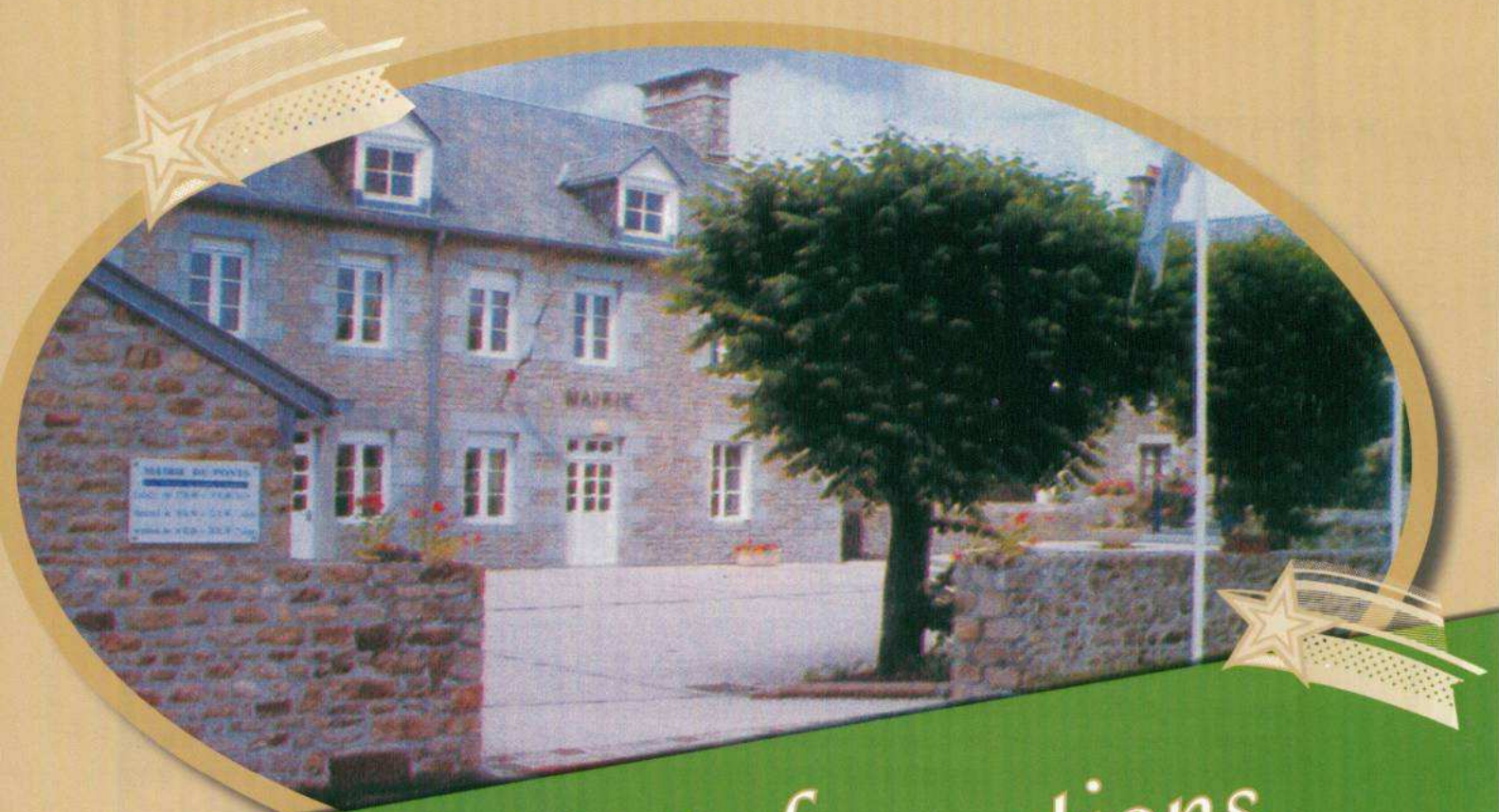


PONTS



Bulletin d'Informations Municipales et Locales



Le Maire
Les Conseillers Municipaux
Le Personnel Communal

Vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année,

Vous présentent

Leurs meilleurs vœux pour l'an 2011

Et vous donnent rendez-vous pour le verre de l'Amitié

Le SAMEDI 15 JANVIER à 15 H 30 à la salle socioculturelle



Le Mot du Maire

Au nom de la municipalité que je représente et du personnel communal, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur, de joie et parfaite santé pour chacune et chacun d'entre vous.

La prospérité dans vos entreprises et vos commerces

La réussite aux examens pour nos jeunes et un emploi qui corresponde à leurs attentes.

Aux nouveaux habitants qui se préparent à nous rejoindre en construisant leur habitation ici, je leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

L'année 2010 a vu la réalisation de la deuxième tranche des travaux de la traverse de notre agglomération (RD7) depuis la route de Chavoy jusqu'au hameau de Maudon.

D'autres travaux concernant principalement l'entretien des chemins ruraux et voies communales ont été effectués.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision simplifiée et de la modification du plan local d'urbanisme, les documents techniques et administratifs sont exécutoires depuis le 4 octobre 2010.

En 2011, dans le cadre du plan d'accessibilité, une réflexion sera engagée pour améliorer la mise en compatibilité des structures et plus particulièrement celles liées aux établissements recevant du public (mairie, salles socioculturelle et convivialité).

D'autres projets seront étudiés dans les prochains mois et concerneront la sécurité des riverains et usagers de la voie communale de la Fosse Cordon et de la route départementale n° 911, dans le secteur de « la source » .

Le prochain bulletin municipal en fera l'écho après le vote du budget primitif.

En fin, je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce bulletin, riche de renseignements.

Je terminerai en renouvelant mes vœux de bonne et heureuse année pour chacun et chacune d'entre vous pour 2011, et je vous souhaite bonne lecture !

Le Maire

J.C. ARONDEL



DECISIONS MUNICIPALES.

Participation frais de fonctionnement des écoles publiques et privées - Année Scolaire 2009 - 2010

Avranches.

La participation demandée est de 583,73 € par élève. La municipalité donne son accord et accepte de verser la somme de 28 310,42 € pour 48 enfants + 291,86 € pour l'enfant ayant quitté la commune en février 2010.

St Senier sous Avranches.

La participation est de 595 € par élève. La municipalité donne son accord pour verser une participation de 1 785 € pour 3 enfants

RPI - Plomb Tirepied.

La participation est de 585,33 € par élève. La municipalité donne son accord pour verser la participation demandée soit 2 926.65 € pour 5 enfants.

Écoles privées d'Avranches.

Il a été convenu de verser en participation aux frais de fonctionnement des écoles privées d'Avranches la même participation qu'aux écoles publiques, soit 583,72 € par élève. La commune versera donc la somme de 2 918,60 €, pour 5 enfants scolarisés dans les écoles Ste Marie et St Joseph.

Dénomination de voies.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord pour que le rond-point de la RD7 (route de la Haye Pesnel) sis au carrefour avec la voie communale de la Fosse Cordon soit dénommé « rond-point de la Chaussée » et que la voie de substitution soit désignée sous le nom de route de Cavigny.

Subvention fournitures scolaires.

Le conseil municipal décide d'attribuer pour les fournitures scolaires une subvention de 40 € par élève scolarisé en primaire pendant la présente année scolaire.

Participation cantine scolaire.

Le conseil municipal, reconduit pour la présente année scolaire, la participation de 0,90 € par repas servi aux enfants de Ponts scolarisés en maternelle ou en primaire.

Indemnité gardiennage église - année 2010

L'indemnité maximum pouvant être allouée à un gardien ne résidant pas dans la commune, s'élève à la somme de 118,96 €. Le Conseil Municipal, décide d'attribuer au prêtre desservant la paroisse cette indemnité maximum.

Aménagement RD 7 - Mobilier Urbain

En vue de compléter l'aménagement de la RD7, (bancs, corbeilles et supports vélos) le conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir le mobilier urbain précité chez Ouest Collectivités pour un montant de 3 097,64 € TTC.

LE RECENSEMENT de la population

Enquête de recensement de 2011.

Madame, Mademoiselle, Monsieur

Cette année, vous allez être recensé(e)

Le recensement se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011. Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle et il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil. **Votre participation est essentielle et obligatoire.**



Melle AUBERT
Agent recenseur

Le recensement de la population permet de connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : âge, profession exercée, transports utilisés, déplacements quotidiens, conditions de logement, etc... Il apporte aussi des informations sur les logements.

Ces chiffres aident également les professionnels à mieux évaluer le parc de logements, les entreprises à mieux connaître les disponibilités de main-d'œuvre, les associations à mieux répondre aux besoins de la population.

Enfin, les résultats du recensement éclairent les décisions publiques en matière d'équipements collectifs (écoles, hôpitaux, etc.). C'est pourquoi la loi rend obligatoire la réponse à cette enquête.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont protégées par la loi. Elles seront remises à l'Insee pour établir des statistiques rigoureusement anonymes.

Je vous remercie par avance de votre participation et vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de ma considération

Le Maire

**Les comptes-rendus des séances du Conseil Municipal peuvent
être lus sur le site de la commune :
www.ponts.fr**

**Ce site a reçu 11 100 visites depuis sa remise à jour complète au
1er Juillet 2009**

PLAN de mise en accessibilité voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)

La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de « tous à tout ».

Deux aspects ont particulièrement été mis en avant lors de la rédaction de cette loi :

- L'accessibilité « de tous » en prenant en compte les types de handicap,
- L'accessibilité « à tout » en développant le thème de la continuité du déplacement depuis la voirie jusqu'au cadre bâti en passant par les transports.



Ce que dit la loi : l'accessibilité concerne toute personne qui, à un moment ou à un autre éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente (handicap sensoriel, moteur ou cognitif, vieillissement...) ou temporaire (grossesse, accident...) ou bien encore des circonstances extérieures (accompagnement d'enfants en bas âge, poussettes...).

Création d'une commission communale d'accessibilité.

Au cours de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2009, le conseil a désigné 5 représentants et proposé les associations : au titre de l'association des aveugles de la Manche : Monsieur Jacques POULAIN et au titre de l'Association des paralysés de France, : Monsieur BERTHAULT.

- Les missions de la commission comprennent :

- la préparation d'un état des lieux au niveau de l'existant,
- la création d'une charte d'accessibilité et de partage de la voirie,
- La préparation d'un rapport annuel présenté au conseil municipal qui comprend les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité des structures.

Le périmètre d'étude approprié

Le Conseil municipal a défini comme périmètre d'étude approprié pour réaliser un diagnostic d'accessibilité, les secteurs suivants :





- La Mairie, les salles de convivialité et socioculturelle ainsi que les abords et parcs de stationnement.

- La traversée de l'agglomération par la route départementale n° 7 depuis le centre administratif jusqu'au secteur de Maudon en direction de la Haye Pesnel.

Notre collectivité a réalisé le diagnostic concernant les ERP (1) appartenant à la commune le 7 septembre dernier, en présence des membres de la commission et de

Madame LEPROVOST, présidente de la Fraternité Pontoise et de Monsieur TEURQUETY, président du Club « Pêche à la mouche » de PONTS.

La dernière réunion du 26 novembre dernier a porté sur le diagnostic d'accessibilité de la voirie et des espaces publics

Ont été examinés les différents cheminements entre les établissements recevant du public : mairie, salles socioculturelle et de convivialité.

La création d'une zone « 30 » afin de faciliter la circulation des piétons de part et d'autre de la chaussée depuis la mairie jusqu'au rond point de « la chaussée ».

Après validation par le conseil municipal du PAVE, celui-ci sera transmis aux services de l'État ainsi qu'aux associations



(1) Établissement recevant du public.

Dimanche 10 octobre - Repas des Cheveux Blancs

=====



70 convives étaient présents pour le traditionnel repas des cheveux blancs. Quelques uns n'ayant pu participer pour raison de santé, ont reçu un colis de friandises.

Après avoir dégusté un menu copieux préparé par notre traiteur local « Le Faisan Doré » et servi par les membres du Conseil Municipal, un petit air d'accordéon a permis à certains de se dégourdir les jambes et de faciliter la digestion, d'autres ont préféré les parties de belote et bien sûr nous avons apprécié notre chanteuse.



RENDEZ-VOUS PRIS POUR LE DIMANCHE 09 OCTOBRE 2011

LES ANCIENS COMBATTANTS

Cette année le congrès départemental s'est tenu à Avranches, le dimanche 16 mai avec une participation de 250 drapeaux au défilé.

Comme les années précédentes, le dimanche 9 mai, une gerbe a été déposée au pied du monument de la commune après la cérémonie religieuse, et pour clôturer cette cérémonie, un vin d'honneur a été offert par la municipalité.

Le commémoration du 11 novembre a eu lieu cette année à St Jean de la Haize le dimanche 14 novembre. L'an prochain c'est la commune de Plomb qui organisera cette cérémonie

Le 5 décembre, une gerbe a été déposée au monument en souvenir des camarades morts pour la France pendant la guerre d'Algérie, Tunisie et Maroc.



La Fraternité Pontoise

Les activités du club ont repris début septembre par un repas auquel étaient invités les voisins et amis du club, 139 personnes étaient présentes à cette manifestation.

Le 26 octobre, ce fût le repas des adhérents du club avec une participation de 72 personnes.

Le 16 Novembre, 100 équipes s'étaient données rendez-vous dans la salle socioculturelle pour le concours de belote.



Pour terminer l'année 2010, une sortie à Pontivy a eu lieu le jeudi 9 décembre.

Programme pour 2011

Assemblée Générale : Mardi 04 Janvier

Crêpes : 06 février

Repas du club : 13 Février

Concours de belote ; 8 mars

Après-midi récréatif : Mardi 07 juin.

L'association invite toutes les personnes retraitées à venir la rejoindre. Une marche est également organisée tous les 1er mardis de chaque mois.

Le Comité des Fêtes

L'année 2010 s'est terminée par l'Assemblée générale le 6 décembre. Le bureau a été reconduit. Les subventions 2011 ont été votées :

Anciens combattants :	250 €
Fraternité Pontoise	250 €
Club du Canoë Kayak	300 €

Programme 2011

Soirée Cabaret : au Casino de Deauville le 09 avril 2011 - départ 18 h

Prix pour les habitants de la commune 48 €

Prix Hors commune 72 €

Règlement et inscriptions avant le 15 mars.

Dimanche 19 juin : Fête champêtre :

Sur le terrain prêté gracieusement par la famille Baillard.

La journée commencera tôt le matin par un vide grenier, suivi de la messe avec pain bénit sous la responsabilité d'André Leprovost « le bénéfice est versé à la Paroisse)

repas champêtre

Animation sur le terrain.

Samedi 1er octobre :

Repas dansant, salle socioculturelle

Animation STEPHANE ET SOPHIE

Vendredi 18 novembre 2011 :

Repas des bénévoles qui permettent de réaliser ces manifestations. Merci à tous pour le travail apporté

Le Président



AVRANCHES SPORTS LOISIRS

Association existant depuis 1962. S'est appelée « GYMNASTES VOLONTAIRES » jusqu'en 2005, où elle a pris le nom de « AVRANCHES SPORTS LOISIRS » répondant mieux ainsi à la diversité des activités proposées : gymnastique adultes et seniors, aquagym, rollers enfants et adultes, danse moder'n jazz enfants et adultes, danse classique à partir de 11 ans, randonnées pédestres. L'ensemble des activités a totalisé 614 adhérents pour la saison 2009/2010.



Un grand merci à la municipalité pour la mise à notre disposition de ses salles.

Diverses manifestations sont proposées chaque année par l'Association : le forum des associations, la rando baie, les randonnées pédestres (une par mois); une sortie en fin de saison (cette année c'était l'île de Tatihou), un spectacle de rollers (le prochain les 18 et 19 décembre), et le spectacle de danse qui a rassemblé cette année plus de 1 100 spectateurs , (le prochain est programmé les 3 et 4 juin 2011

Affiliée à la F.F.E.P.G.V. (Fédération Française d'Éducation Physique et de Gymnastique Volontaire), l'A.S.L. répond entièrement à la politique de cette fédération qui est d'offrir au plus grand nombre un cadre au développement de proximité des activités physiques. Ses animatrices G.V. ont suivi une formation dans ce sens.



La section Danse (professeur Valérie MARAIS) comporte 220 élèves réparties en 13 cours : la salle de Ponts, mise gracieusement à disposition depuis 1999, accueille actuellement 4 cours « enfants » et un cours « adultes » le lundi de 17 h 00 à 22 h 00. Les autres cours ont lieu dans les salles d'Avranches.

En gymnastique, devant la demande très importante, un cours de « gym seniors » est venu s'ajouter, en 2005, aux deux cours fonctionnant déjà à Avranches. Il a lieu à la salle socioculturelle de Ponts, le mardi de 10 h 30 à 11 h 30. (Animatrice Thérèse Madec)



Présidente : Noëlle PAYEN
Tél. : 02.33.58.17.95
Mail : noele.payen@orange.fr@orange.fr



AMICALE DES PECHEURS A LA MOUCHE

DU SUD - MANCHE

Association loi de 1901 –

Agréée N° 051006102

**SIEGE SOCIAL : Mairie de Ponts– 50
300 PONTS**

Tel : 02 33 68 39 22 –

E-mail : manche.mouche@free.fr

Depuis septembre 2005, l'amicale est domiciliée à la Mairie de PONTS qui a eu la gentillesse de nous accueillir.

La Municipalité de PONTS a par ailleurs mis à la disposition de l'Amicale la salle de Convivialité tous les mercredis soirs afin que nous puissions nous y faire nos séances de montage de mouches. Nous l'en remercions car ce lieu de rendez-vous nous permet de nous rassembler régulièrement. C'est un point de rencontre bien adapté pour nos activités, géographiquement bien placé pour nos adhérents, et surtout agréable et chaleureux ce qui est très important pour la vie de l'association. C'est l'occasion aussi pour les adhérents d'échanger expérience et belles histoires de pêche.

Le créneau horaire de 18h00 à 20h00 bien adapté, permet aux jeunes de venir en début de séance et à ceux qui travaillent de venir en soirée. Les différentes générations peuvent ainsi se rencontrer aux alentours de 19-20h00.

L'amicale possède un plan d'eau classé "eau close" qui nous permet de nous initier aux différentes techniques de lancer, d'organiser un concours de pêche qui est souvent remporté par les plus jeunes (preuve que nos conseils portent leurs fruits) et de pouvoir pêcher toute l'année.

Le tarif de la cotisation est fixée à 20€ pour les adultes et 15€ pour les moins de 18ans.



Cette année nous avons organisé un Salon de la Pêche le Dimanche 11 avril 2010 et ce premier salon qui a eu lieu à la salle de Ponts a rencontré un succès supérieur à ce que l'on attendait.

Environ trois cent personnes sont venues pendant cette journée.

Plusieurs intervenants étaient présents :

- Des clubs de pêche au coup et de pêche à la carpe.
- Un écrivain et chroniqueur halieutique.
- Un guide de pêche.
- Un monteur professionnel de mouche et guide de pêche du nord de la manche.
- L'hydroscope.
- Un magasin d'article de pêche du sud manche.
- L'APPMA d'Avranches.



A la fin de la journée une tombola avec des lots pour les plus chanceux.

Cette expérience sera renouvelée normalement en 2012 si tout va bien.

Le club a organisé son traditionnel concours de pêche à la mouche le samedi 9 octobre. 20 pêcheurs sont venus à ce rendez vous.

Dimanche 10 octobre, nous avons exposés à la foire de St Lô sur le stand de la Fédération de la Manche à sa demande.

Nous sommes ravis car c'est une reconnaissance de notre club par les hautes instances de la pêche.

Notre assemblée générale est fixée le mercredi 19 janvier 2011 à 20h00.

Plusieurs animations ont été proposées au cours de la journée.

Un bassin contenant une trentaine de truite où l'on pouvait s'entraîner à la pêche à la mouche.

Une salle de conférence où l'on a pu voir un film sur la pêche dans notre région et assister à une conférence sur le saumon.



Le secrétaire du club mouche
Fabrice LE NAOUR

ASSOCIATION CULTURE, SPORTS ET LOISIRS



Les deux grandes activités de fin d'année de l'association regroupent de plus en plus de Pontois, ce qui est très motivant pour les membres de l'association et nous remercions toutes les personnes qui y participent.

En effet, le cirque « Friteau » a créé une ambiance chaleureuse et dynamique durant l'Arbre de Noël du 5 décembre 2010.

Cette année, 60 enfants sont venus, ce qui a regroupé environ 100 personnes à la salle socioculturelle, puisque les parents ont pu participer aussi au spectacle ainsi qu'au goûter.

Mais attention, le père Noël est venu que pour les enfants avec sa hotte pleine de friandises !!!!.

Le réveillon de la St Sylvestre a toujours autant de succès pour son repas et aussi son ambiance.



L'Association vous souhaite une bonne et heureuse année 2011 et souhaite vous voir nombreux à l'**Assemblée Générale le 14 février 2011 à 20 30, salle de convivialité.**

La Présidente

Un petit HISTORIQUE de la DANSE COUNTRY

La danse country fait partie de l'histoire américaine. Elle trouve ses origines dans le folklore des irlandais et des écossais qui s'installèrent dans les Appalaches au XVIII^e siècle. Lorsqu'ils se réunissaient à l'occasion de fêtes de village, elle offrait une occasion unique d'oublier le labeur et est ainsi devenue synonyme de divertissement, de joie et d'amusement.

A la base, **la danse country se pratiquait en couple** et se mouvait aux sons des instruments que les migrants avaient pu transporter avec eux : violons, flûtes champêtres produisant des rythmes syncopés inspirés de la musique traditionnelle irlandaise. De nouveaux instruments tels que le banjo, la mandoline et la guitare sèche vinrent ensuite compléter les groupes musicaux et firent évoluer la music country sous la forme que nous connaissons aujourd'hui.

La danse aussi évolua : après la danse en couple et s'inspirant de la « danse en Caré » des Anglais, **les participants dansaient en cercle**, frappaient dans les mains et changeaient de partenaires. Les cow-boys solitaires n'ayant pas toujours des partenaires créèrent bien vite une variante, la danse en ligne où tous les danseurs se plaçaient sur une ligne et imitaient les pas des danseurs en couple. La « **Line dance** » était née.

Pendant deux siècles, la danse country saura s'adapter, intégrer les nouvelles tendances pour toujours rester actuelle. **Elle envahira bientôt l'Europe** en s'implantant tout d'abord en Hollande, Angleterre, Allemagne, Suisse et Belgique. **Elle est présente en France** depuis une dizaine d'années et connaît d'années en années une croissance exponentielle due à son côté festif, simple et convivial apprécié par tous ceux qui la découvrent

Club de danse country & line de Ponts :

Grâce à la municipalité de Ponts, le club, fort de ses 130 adhérents, se porte bien ! Les cours se déroulent le mardi soir de 19 h 30 à 23 h et réunissent des danseurs de tous horizons. Ces cours, alliant la technique, les styles de danse, permettent l'apprentissage chorégraphique de danses country et sont dispensés par deux Animateurs diplômés.

Site internet : www.americancountryclub.fr

Programme de l'année :

Après-midi dansant : salle de Ponts, les dimanches 30 janvier et 3 avril 2011;
Bal avec orchestre : salle Victor Hugo, le samedi 14 mai 2011.

Animations de soirée sur demande.





Salle SOCIOCULTURELLE



Salle de CONVIVIALITE

TARIFS LOCATION SALLE SOCIOCULTURELLE	Habitants de la Commune	Hors Commune
Vin d'honneur (< à 4 h.)	70 €	100 €
Soirée privée (particuliers et associations)		
- week.end (V.S.D.) ou jours fériés - 24 h	100 €	200 €
- « « « - 48 h	150 €	260 €
- « « « - 72 h	190 €	320 €
Remise des clefs à partir du 16 h, le vendredi.		
- Semaine - 24 h	80 €	150 €
	+ Charges	+ charges
Exposition à but lucratif ou spectacle - 24 h	100 €	200 €
- 48 h	150 €	260 €
	+ charges	+ charges
Réunion à but non lucratif	Gratuit	30 €
Tarif horaire, charges comprises		
Nombre de places autorisées : 197 personnes		

TARIFS LOCATION SALLE DE CONVIVIALITE	Habitants de la Commune	Hors Commune
Nombre de places autorisées : 57 personnes		
Vin d'honneur (< 4 h)	30 €	60 €
Soirée privée (particuliers et associations).		
- week-end ou jours fériés - 24 h	60 €	120 €
- « « - 48 h	80 €	140 €
	+ charges	+ charges
- Semaine - 24 h	40 €	70 €
	+ charges	+ charges
Réunion à but non lucratif	gratuit	10 €
Tarif horaire, charges comprises		

ETAT CIVIL

Arrêté au 1er décembre 2010

NAISSANCES

ANNE Savana	La Mazurerie	Le 04.01.2010
ANNE Laura	La Mazurerie	Le 04.01.2010
GUENON Giulia	31 Aubigny	Le 04.03.2010
ALLAIN Nathan	La Lande	Le 10.06.2010
LE ROY Alann	2 Le clos St André	Le 19.10.2010

MARIAGES

ALGLAVE Claire - LESENECHAL Cédric	Le 03.07.2010
PILLE Marlène - PIVETTE Franck	Le 04.09.2010

DECORATIONS

Le samedi 13 novembre 2010, à la salle socioculturelle de Ponts, Madame Claudine GUESDON, 1er Adjoint et Monsieur Gérard HALLAIS, Conseiller Municipal, ont été récompensés pour leurs vingt années au service de la commune de Ponts.

Entourés de nombreux Pontois, les deux élus ont été décorés de la Médaille Régionale, Départementale et Communale, échelon Argent.

Cette cérémonie a eu lieu en présence du Député-Maire Guénhaël HUET, du Sénateur Jean BIZET, du Conseiller Général Jean ANDRO, du Maire de Ponts Jean-Claude ARONDEL et des différents Maires des communes avoisinantes.



Horaires d'ouverture des déchetteries

DECHETTERIE DE SAINT OVIN

- **HIVER** (de novembre à mars)
 - Lundi mardi mercredi vendredi samedi de 9 h à 12 h 30
- **ETE** (d'avril à octobre)
 - Lundi mardi mercredi vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
 - Samedi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30

DECHETTERIE DE SAINT JEAN DE LA HAIZE

- **HIVER** (de novembre à mars)
 - Lundi mercredi jeudi vendredi samedi de 13 h 30 à 17 h 00
- **ETE** (d'avril à octobre)
 - Lundi mercredi jeudi vendredi de 13 h 30 à 17 h 30

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi de 17 h à 19 h – Permanence du Maire de 18 h à 19 h

Mercredi de 10 h à 12 h - Permanence du 1er Adjoint de 10 h 30 à 12 h

Vendredi de 16 h 30 à 18 h 30 - Permanence du 2ème Adjoint de 17 h 00 à 18 h 30

Site internet de la commune : www.ponts.fr

Courriel : mairieponts@wanadoo.fr

POP T1M - Population

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	398	423	460	482	443	545
Densité moyenne (hab/km ²)	59,4	63,1	68,7	71,9	66,1	81,4

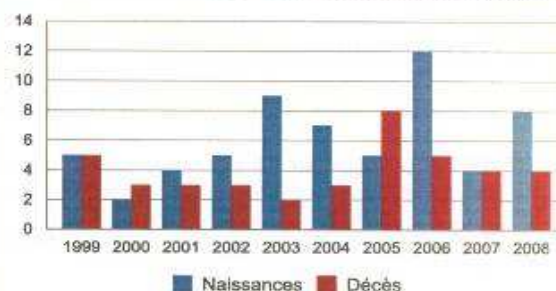
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,9	+1,2	+0,6	-0,9	+2,6
- due au solde naturel en %	+1,1	+0,6	+0,7	+0,4	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,2	+0,6	-0,1	-1,3	+2,2
Taux de natalité en ‰	20,4	13,0	12,5	10,3	12,6
Taux de mortalité en ‰	9,8	6,8	5,6	6,5	8,2

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -
RP1999 et RP2007 exploitations principales - État civil.

POP G1 - Naissances et décès



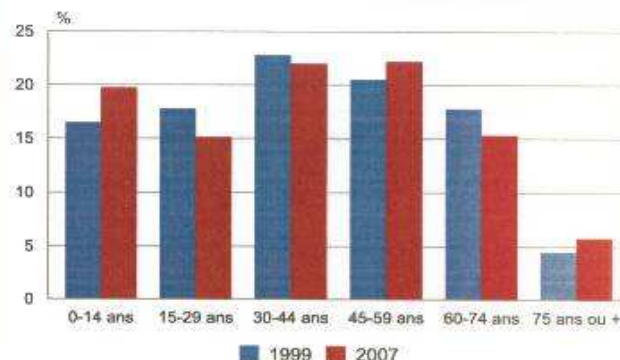
Source : Insee, État civil.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2007

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	274	100,0	271	100,0
0 à 14 ans	60	21,9	48	17,6
15 à 29 ans	42	15,2	41	15,0
30 à 44 ans	63	23,0	57	21,0
45 à 59 ans	59	21,5	62	22,8
60 à 74 ans	39	14,1	45	16,5
75 à 89 ans	12	4,4	17	6,4
90 ans ou plus	0	0,0	2	0,7
0 à 19 ans	74	27,0	64	23,6
20 à 64 ans	160	58,5	152	56,2
65 ans ou plus	40	14,4	55	20,2

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP G2 - Population par grande tranche d'âge



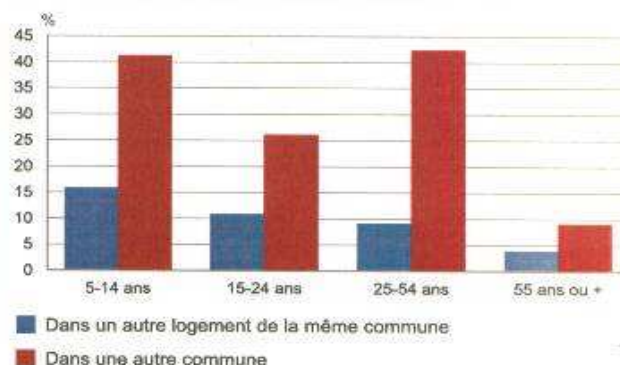
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

POP T4M - Lieu de résidence 5 ans auparavant

	2007	%
Personnes de 5 ans ou plus habitant 5 ans auparavant :	500	100,0
Le même logement	305	61,0
Un autre logement de la même commune	43	8,5
Une autre commune du même département	111	22,2
Un autre département de la même région	6	1,2
Une autre région de France métropolitaine	31	6,3
Un Dom	0	0,0
Hors de France métropolitaine ou d'un Dom	4	0,8

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

POP G3 - Part en 2007 des personnes qui résidaient dans un autre logement 5 ans auparavant selon l'âge



Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG T1M - Évolution du nombre de logements par catégorie

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble	112	125	155	176	183	237
Résidences principales	111	119	143	160	174	222
Résidences secondaires et logements occasionnels	0	0	3	5	2	6
Logements vacants	1	6	9	11	7	8

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2007	%	1999	%
Ensemble	237	100,0	183	100,0
Résidences principales	222	94,0	174	95,1
Résidences secondaires et logements occasionnels	6	2,6	2	1,1
Logements vacants	8	3,5	7	3,8
Maisons	227	95,7	179	97,8
Appartements	6	2,6	0	0,0

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

	2007	%	1999	%
Ensemble	222	100,0	174	100,0
1 pièce	1	0,5	2	1,1
2 pièces	10	4,6	10	5,7
3 pièces	31	14,2	28	16,1
4 pièces	65	29,2	52	29,9
5 pièces ou plus	115	51,6	82	47,1

Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T4 - Nombre moyen de pièces des résidences principales

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,7	4,4
- maison	4,7	4,5
- appartement	3,3	///

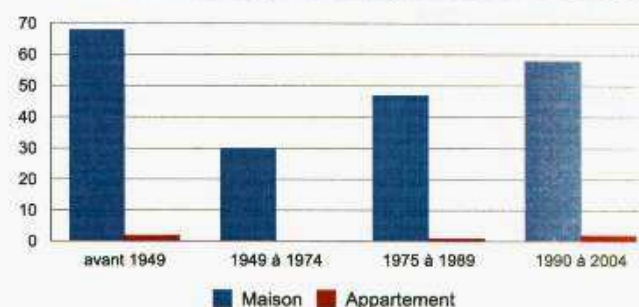
Sources : Insee, RP1999 et RP2007 exploitations principales.

LOG T5 - Résidences principales en 2007 selon la période d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2005	211	100,0
Avant 1949	71	33,7
De 1949 à 1974	30	14,4
De 1975 à 1989	49	23,1
De 1990 à 2004	61	28,8

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

LOG G1 - Résidences principales en 2007 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2005.

Source : Insee, RP2007 exploitation principale.

L' ÉCOLE

Sa construction et les réparations

De 1935 à 1944

En 1936, à l'arrivée de François LEMAINS (1), l'école était toujours dans l'état rudimentaire indiqué par François LOYVET ; cour toujours exigüe, cabinets d'aisance toujours « très mal » ; une lessiveuse pour récupérer l'eau de pluie destinée au lavage des élèves ; pas d'eau potable (un habitant de la Chaussée, hameau voisin, permettait l'accès à son puits) ; mobilier scolaire vétuste ; l'estrade du Maître à deux escaliers existait toujours ainsi que de grandes tables avec banc pour les écoliers (seule la première rangée avait été remplacée par cinq ou six tables à deux élèves). Quelques cartes murales étaient relativement récentes, des tableaux noirs pour « la préparation des leçons » par le maître complétaient l'agencement de la salle.

La chauffage était assuré en hiver par un poêle à charbon (à bois pendant l'occupation) allumé, approvisionné et nettoyé par le maître ; le balayage de la salle de classe était confié aux élèves les plus grands, à tour de rôle, après la classe de l'après-midi.

Malgré tout, la salle de classe et le logement de l'instituteur étaient dotés de l'éclairage électrique, ce qui n'était pas le cas de l'ensemble de la commune dont la totalité n'a été électrifiée qu'après 1944 et des améliorations avaient été apportées en 1936 :

Un préau, à usage également de vestiaire et des urinoirs adossés à l'actuel muret sud.

A cette époque, les élèves venaient à l'école à pied. Les plus éloignés de l'école (jusqu'à cinq kilomètres) apportaient leur repas de midi car il n'existait ni cantine, ni

lieu où se restaurer ; il s'agissait d'un repas froid ou parfois d'un morceau de viande (en général saucisse ou grillade) que l'épouse de l'instituteur faisait cuire chez elle, par bienveillance pour les enfants. Ceux qui habitaient en direction de la ville d'Avranches, plus proches de l'école, rentraient déjeuner chez eux.

Vers 1940, cette école à classe unique comptait une quarantaine d'élèves, tous cours confondus depuis l'apprentissage de la lecture et de l'écriture jusqu'au certificat d'études.

L'effectif était composé approximativement par moitié de fils d'agriculteurs exploitants ou d'ouvriers agricoles et par moitié d'enfants du faubourg de Ponts (jusqu'à l'hôpital d'Avranches), enfants de commerçants, artisans, ouvriers ou employés d'entreprises avranchinaises



(1) 1935 - 1943 : François LEMAINS, né à St Brice Près d'Avranches, qui succéda à François LOYVET après avoir enseigné à MARCILLY. Il prit sa retraite en 1943 et se retira à Avranches

Documentation : Archives communales.

INFORMATIONS REFORME DES RETRAITES

Réforme des retraites

- Principales dispositions du texte de loi -

L'âge légal de départ à la retraite : 62 ans

Ce sera l'âge de départ à la retraite en 2018. Actuellement de 60 ans, il va être augmenté progressivement de quatre mois par an, à partir du 1^{er} juillet 2011 par année de naissance (quatre mois de plus dès 2011 pour les personnes nées en 1951 pour aboutir à deux ans de plus en 2018 pour les personnes nées en 1956).

La durée de cotisation : 41,5 ans

La durée de cotisation qu'il faudra avoir remplie en 2020 pour toucher une retraite à taux plein. Sur ce point, le gouvernement n'a pas modifié les dispositions déjà prises par la réforme de 2003.

Age de la retraite à taux plein : 67 ans

L'âge à partir duquel toute personne pourra partir à la retraite, quel que soit son nombre de trimestres, sans subir de décote sur sa pension. Actuellement, la limite est de 65 ans.

La pénibilité :

Chaque cas sera étudié individuellement. Les salariés ayant une incapacité de travail d'au moins 20 % pourront partir en retraite à 60 ans. De même pour ceux ayant un taux d'incapacité entre 10 et 20 % mais sous certaines conditions.

Les familles nombreuses et les handicapés :

Un effort pour les mères de famille nombreuse.

A condition qu'elles aient interrompu ou réduit leur activité pour s'occuper de leur progéniture, les mères de trois enfants et plus, nées entre 1951 et 1955, bénéficieront d'une retraite sans décote à 65 ans. Cette disposition s'applique également aux assurés handicapés et, sous certaines conditions, aux parents d'un enfant handicapé.

Les fonctionnaires :

Alignement sur le privé. Pour eux aussi l'âge légal de départ en retraite est reculé à 62 ans. Surtout, leur taux de cotisation est aligné sur celui du privé et va passer, en dix ans, de 7,85 % à 10,55 %.

Les carrières longues :

Dispositif maintenu. Pour les personnes ayant commencé leur carrière très jeunes, l'âge maximal de départ en retraite est de 60 ans. Ce dispositif est étendu à ceux qui ont commencé à travailler à 17 ans.

Les régimes spéciaux :

De nouveaux changements en 2016. La réforme de 2007 prévoit un passage de 37,5 à 40 années de cotisation en 2012, puis à 41 en 2016. Ensuite, l'actuel projet de loi sera appliqué progressivement jusqu'en 2022.

Le fonds de réserve des retraites :

Utilisé dès l'an prochain. Créé en 2001 pour financer les retraites des baby-boomers, ce fonds, doté de 35 milliards d'euros, va être mis à contribution pour combler les déficits de l'assurance vieillesse jusqu'en 2018.

Le financement :

Surtout des mesures d'âge. Les gens cotisant davantage, le passage aux 62 ans va rapporter 20 milliards d'euros. Près de 5 milliards de recettes supplémentaires proviendront de la taxation des entreprises, des revenus du capital et des hauts revenus.

Le calendrier : 2018

Equilibre en 2018. Les pouvoirs publics tablent sur un rééquilibrage des régimes de retraite à partir de 2018.

Comparatif	France	Suède	Allemagne	Pays-Bas	Italie
Taux de cotisation	25 %	18,5 % (dont 2,5 % par capitalisation)	19,5 % actuellement 22 % en 2030	31,1 % (dont 13 % par capitalisation)	32,7 %
Pension moyenne brute sur salaire moyen brut	53,3 %	61,5 %	43 %	88,3 %	67,9 %
Fonds de pension ou pas	Préfon, PERP, Madelin	Oui obligatoire	Oui facultatif	Oui obligatoire	Oui facultatif
Dates des réformes	1993 2003 2010	1998 2001	1992 2001 2004	2009	1992 1995 1997 2004 2007

Données : IFRAP

La diversité des âges de départ à la retraite

Allemagne	Espagne	France	Italie	Pays-Bas	Royaume-Uni	Suède
1. Salariés nés à partir de 1947 : 65 ans (66 ans en 2029) 2. Salariés nés à partir de 1959 : 66 ans (67 en 2029) 3. Salariés nés à partir de 1964 : 67 ans <u>Départ anticipé</u> 1. 63 ans si 35 années de cotisation 2. sans condition d'âge 45 ans de cotisation 3. Femmes nées avant 1952, 60 ans révolus, 15 ans de cotisation dont 10 après 40 ans	1. 65 ans et 15 ans de cotisation 2. Relèvement à 67 ans et 25 années de cotisation d'ici 2025	60 ans	<u>Actuellement</u> 1. 65 ans (Hommes) 2. 60 ans (Femmes) 3. 58 ans et 35 ans de cotisation 4. sans condition d'âge si 40 ans de cotisation <u>En 2013</u> 1. 65 ans (Hommes) 2. 61 ans et 36 ans de contribution (Hommes) 3. 60 ans (Femmes) 4. Sans condition d'âge si 40 ans de cotisation	65 ans	<u>Actuellement</u> 1. 65 ans (Hommes) 2. 60 ans (Femmes) <u>2024-2026</u> Relèvement progressif à 66 ans <u>2034-2036</u> Relèvement progressif à 67 ans <u>2044-2046</u> Relèvement progressif à 68 ans	61 ans

Source : service des études juridiques du Sénat

FICHE HORAIRES

Communauté de communes

CANTON D'AVRANCHES

COMMUNES CONCERNÉES :

AVRANCHES, CHAVOY, LA GODEFROY, LA GORANNIÈRE, LE VAL-SAINT-PÈRE,
MARCEY-LES-GRÈVES, PLOMB, PONTAUBAULT, PONTS, SAINT-BRICE,
SAINT-JEAN-DE-LA-HAIZE, SAINT-LOUP, SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS,
SAINT-OVIN, SAINT-SÉNIER-SOUS-AVRANCHES, VAINS.

SERVICE

1

LE MARDI
MATIN

Arrivée Avranches / Place Littré 09h30

Départ Avranches / Place Littré 11h30

SERVICE

2

LE JEUDI
PRÈS-MIDI

Arrivée Avranches / Hôpital 14h00
Avranches / Polyclinique 14h15

Départ Avranches / Hôpital 16h00
Avranches / Polyclinique 16h15

SERVICE

3

LE SAMEDI
MATIN

Arrivée Avranches / Place Littré 09h30

Départ Avranches / Place Littré 11h30

RÉSERVEZ VOTRE VÉHICULE **manéo** !

► N° Vert 0 800 150 050 (appel gratuit)

(choix n°3)

HORAIRES D'APPEL : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h



LA MANCHE
CONSEIL GÉNÉRAL

Mode d'emploi !

1

Consultez votre fiche horaires

Choisissez le jour et la destination qui vous intéressent (voir fiche horaires au verso ou sur manche.fr).

2

Appelez le N° Vert (appel gratuit)

► N° Vert 0 800 150 050

(choix n°3)

Réservez votre véhicule **manéo**.

ATTENTION ! Dernier délai pour réserver : la veille du départ avant 16h00 (ou le vendredi avant 16h00 pour un départ le samedi ou le lundi). **Horaires d'appel** : 8h30 - 12h / 13h30 - 16h

3

Votre réservation est enregistrée

L'heure à laquelle votre véhicule **manéo** passera vous chercher, vous sera confirmée par téléphone, après 16h00, la veille au soir de votre départ (le vendredi soir pour un trajet le samedi ou le lundi).

4

Un véhicule **manéo** vient vous chercher

À l'heure convenue avec l'opérateur, le conducteur du véhicule **manéo** vient vous chercher à votre domicile et / ou à l'arrêt déterminé pour le retour.

5

Vous achetez votre ticket à bord du véhicule **manéo**

Le conducteur vous vend un ticket à l'unité à 2,20 € correspondant à un trajet simple ou à 4,40 € pour un trajet aller-retour.

Le transport est gratuit pour les moins de 4 ans !



Travaux RD 7



Vœux 2010



Repas des Cheveux Blancs 2010



Arbre de Noël



**La Noslière - Le Chêne au Loup - Un secteur en plein développement
- Quatre nouvelles constructions en projet.**